

Affaire suivie par :  
Adeline Béa  
Chargée d'étude,  
Inventaire du patri-  
moine

Le 24 juin 2019

# Commune de Puylaurens

## Consultation sur le projet d'élaboration du S.P.R

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE PUYLAURENS

### AVIS SUR LE DOCUMENT FINAL

Il est à noter que le document final repose sur un travail d'expertise approfondi. Ainsi est-il complet, regroupant des analyses architecturales et urbaines qui traitent le patrimoine tant dans son individualité que dans sa dimension urbaine et sa forme urbaine, mais aussi, paysagères, en décryptant les vues. Les alignements et les implantations de végétaux participent pleinement de cette vision plurielle et complète la perception que l'on a du site.

Les prescriptions ont ainsi vocation pédagogique, elles sont claires et les exemples sont appropriés. Elles sont explicites et révèlent bien l'identité du lieu, de la qualité architecturale et urbaine tout en étant, en même temps, suffisamment adaptables pour être utilisées au cas par cas.

Afin d'améliorer la compréhension du document, il serait néanmoins souhaitable de donner quelques précisions complémentaires dans les parties suivantes :

### LE PATRIMOINE BÂTI

La datation et les typologies du bâti :  
p. 77-78

Parmi les maisons en pan-de-bois qui constituent une part significative du patrimoine architectural de Puylaurens, un certain nombre de maisons ont été construites dans la 2e moitié du XVe siècle et au XVIe siècle, ce qui correspond à la phase de repeuplement des bourgs à la suite des Guerres de Religion. Ainsi, il faudrait reprendre la présentation du bâti médiéval et introduire cette donnée et élargir le chapitre XVIIe siècle aux XVe-XVIIe siècles, dans lequel les maisons des XVe-XVIe siècles seraient présentées. Par exemple, les maisons à doubles croix de Saint-André sont de cette période ainsi que les abouts de solives présentés p. 7 des maisons p. 158 et 64 qui ont été probablement construites au XVIe siècle.

Le XVIIIe siècle :

Il faudrait préciser dans le texte que l'enduit est employé de manière généralisée sur les façades à cette période, même sur le hourdis des maisons en pan de bois, ce qui est un préalable aux préconisations développées en fin de document.

Même remarque pour le XIXe siècle.

#### LE PAYSAGE

Les alignements de platanes sont des éléments forts du paysage puy-laurontais. Une protection particulière de ces éléments est-elle prévue dans le PLUi ?

#### Propositions

Il serait bon de penser à actualiser les photos aériennes notamment celles sur la place du Ravelin.

Dans le chapitre « PALETTE VÉGÉTALE RECOMMANDÉE »

Ne pas proposer *Buxus sempervirens* (Buis), ce dernier est actuellement victime de la Pyrale.

Il ne nous semble pas judicieux de le recommander dans la palette végétale.

Un complément d'information sur les règles de distances de plantations, nous semble judicieux à rajouter.